

Rapport du Conseil d'Administration

CAMARADES,

Pendant l'exercice 1917, votre Conseil a tenu 63 séances ordinaires et extraordinaires. Nous avons une démission à enregistrer, celle du sociétaire Pécelet.

Vu le grand nombre de demandes d'adhésion, nous avons pensé, dans l'intérêt de la Société, devoir ne pas attendre la fin des hostilités pour vous présenter, après avoir pris les renseignements nécessaires, les noms des camarades qui suivent :

Joanin, Becquet, Carré (Paul), Lambert (Edmond), Collin, Aubry, Gervais (Marcel), Wéber, Legoff, Coupé, Nigou, Lachassine, Gasson, Nexon, Schuch, Mougine (G.), Mougine (M.), Chambrey, Busset, Gobert, Pradel, Plénard (A.), Crespeau, Marcel (Maurice), Leleu, Garnichey, Martzel (André), Omecker, Guillouet (Marcel), Foucher, Saverys, Benoît, Dutto-Delmas, Roussel, Huré, Duval, Mathieu, Bourgeois (Charles), Delvaux (H.), Sauvé, Touzé, Couturier, Noël, Quincy, Le Guillon, Pillas Dorion, Rigolt.

Vous aurez à nommer deux membres du Conseil, qui sont à fin de mandat; ce sont les camarades Zilliox et Messenger.

Vous aurez aussi à nommer cinq commissaires des comptes pour une année.

Malgré la mauvaise période de guerre que nous traversons, nos travaux ont continué à progresser; les commandes se sont succédées principalement pour les Ministères de l'Armement, des Postes et Télégraphes, la Télégraphie militaire, l'Aviation et la Marine.

Nous avons néanmoins, malgré tous ces travaux, cherché à avoir des commandes pour l'industrie privée; nous avons aussi entrepris la création de modèles de machines et d'appareils divers; nous en avons déjà eu quelques commandes qui deviendront plus importantes au fur et à mesure que ces modèles seront établis, car la guerre ne doit pas toujours durer et si les travaux de guerre venaient à être arrêtés, il est nécessaire que nous puissions porter tous nos efforts sur ces autres travaux sans avoir trop d'à-coups et pouvoir conserver tout notre personnel.

Notre chiffre d'affaires, qui était, à l'exercice 1917, de 2.500.000 francs, a été augmenté de 2.000.000, ce qui le porte, pour l'exercice 1918, à la somme de 4.500.000 francs. Notre personnel travaillant, qui était de 250 en 1917, a été porté, en 1918, à 295 travailleurs, dont 129 associés, 57 auxiliaires ouvriers, 98 manœuvres et 11 hommes de ville; en plus, nous fournissons du travail à 92 dames, bobineuses et câbleuses, travaillant à domicile.

Etant donnée la difficulté de se procurer le décolletage chez nos fournisseurs, nous avons été appelés à créer un atelier pour ce décolletage qui donne de bons résultats et qui se perfectionnera par la suite.

Nous avons été aussi obligés de reprendre le travail de nuit, mais les grands frais que ce travail occasionnait nous ont forcés à le supprimer complètement et à prendre du personnel supplémentaire pour ne pas diminuer la production.

Pour les difficultés et le coût de la vie, nous avons augmenté l'indemnité de vie chère, qui était de 0 fr. 25 l'heure; nous l'avons portée à 0 fr. 35 depuis le 1^{er} janvier dernier; malgré cela, nous pensons qu'il serait nécessaire d'augmenter le taux de la journée pour tous nos associés (de 1 fr. 50 le porter à 1 fr. 65 par heure); nous ne négligerons pas d'augmenter nos auxiliaires, nous le ferons sur l'avis des chefs d'atelier et des chefs d'équipe de manière à ce que chacun soit rétribué selon ses efforts et son travail.

Comme suite à la décision de notre dernière Assemblée au sujet de l'application de la retraite aux vieux travailleurs, le Conseil a prévu, au 31 décembre dernier, 5 de nos camarades qui se trouvaient dans les conditions prévues par les statuts de la caisse de retraites, d'avoir à prendre leur retraite à partir du 1^{er} avril 1918, le taux de leur retraite ayant été réglé par le Conseil d'administration de cette caisse. Nous leur avons accordé un supplément de vie chère de 1 franc par jour pendant la durée des hostilités.

Au cours de l'année dernière, votre Conseil, avec l'aide de la Commission du travail, a été appelé à réorganiser le travail de l'atelier ainsi que l'installation des nouveaux magasins et le bureau d'études; tout n'est pas terminé encore, car pour transformer tous ces services sans avoir d'arrêt dans le travail, cela demande une période de temps assez longue, mais, néanmoins, cela a déjà donné de bons résultats et nous espérons, avec le concours de tous, arriver à une bonne solution lorsque tous les services seront bien à leur place.

L'école d'apprentissage que nous avons créée, fonctionne depuis le 1^{er} octobre dernier et donne déjà de bons résultats grâce au dévouement de notre camarade professeur.

Nous en avons fait l'inauguration en novembre 1917; nous avons convoqué à cet effet de nombreux personnages officiels ainsi que plusieurs professeurs des écoles professionnelles et amis qui s'intéressent à notre œuvre.

Nous avons fait des demandes de subventions pour notre école au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine pour pouvoir donner l'extension et acheter l'outillage nécessaire pour arriver à suivre le programme que nous avons élaboré.

Nous avons aussi garanti nos élèves contre les accidents du travail en contractant la même assurance que pour les travailleurs de l'atelier.

Plusieurs camarades de l'atelier ont eu l'idée de créer un groupe d'achat pour les denrées alimentaires. Votre Conseil a accepté la formation de ce groupe et a fourni un local et l'agencement pour la répartition des marchandises aux travailleurs de l'atelier social.

Nous avons sollicité du Préfet de la Seine un prêt de 50.000 francs sur le Legs Rampal qui nous a été accordé par le Conseil Municipal de Paris.

Comme nous vous l'avions annoncé à l'Assemblée générale du 9 septembre 1917, les camarades ayant atteint la somme de 3.000 francs de versement sur part d'intérêt, toucheront les bénéfices de l'exercice.

Vous voyez donc, camarades, que notre Association marche toujours avec le concours de tous ses travailleurs, dans une bonne voie d'émancipation. Nous continuerons donc à joindre tous nos efforts afin d'obtenir encore des jours meilleurs dans l'avenir et assurer la prospérité de notre œuvre.

LE CONSEIL.

Proposition du Conseil

A partir du 1^{er} juin prochain, le taux de l'heure sera augmenté de 0 fr. 15, soit 1 fr. 65 par heure de travail pour tous les associés.

Rapport de la Commission de Contrôle

CAMARADES.

En conformité de l'article 23 de nos statuts, votre Commission de contrôle a vérifié tous les mois les livres de comptabilité; à tour de rôle un de ses membres a assisté aux séances du Conseil d'administration.